



22 mars 2023

Conseil de la Métropole du Grand Paris :
**Débat d'orientations budgétaires, prévention des inondations,
restructuration de la Porte de la Chapelle, restauration collective responsable
et développement des tiers-lieux**

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le mercredi 22 mars 2023 sous la présidence de Patrick OLLIER. À cette occasion, plusieurs délibérations ont été adoptées à l'unanimité, parmi lesquelles :

1- Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : présentation de la feuille de route « Mission olympique »

Sur présentation de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement Sportif, la feuille de route « Mission Olympique » a été adoptée à l'unanimité. Celle-ci détaille le soutien global de la Métropole du Grand Paris au titre des Jeux de Paris 2024 et de l'Héritage, représentant 157 millions d'euros au total. Un investissement de 112 millions d'euros est réalisé pour financer plusieurs équipements, dont le Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis et la passerelle de franchissement de l'A1 placés sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris.

« Outre les équipements emblématiques dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage, comme le Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis et la passerelle de franchissement vers le Stade de France, un soutien important est également offert aux communes afin que la célébration des Jeux de 2024 puisse retentir dans toute l'aire métropolitaine. Divers programmes existent comme « Les Jeux de Paris 2024 dans votre centre-ville », « Votre été au bord de l'eau avec les Jeux de Paris 2024 » ainsi que la création d'un label « Olympiade culturelle » qui prévoit notamment une exposition « art et sport » au Musée d'Orsay, l'installation du pavillon de la biennale dans la Zone d'Aménagement Concertée Saulnier, etc. » précise Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Enfin, la Métropole du Grand Paris s'inspire des dispositifs portés par Paris 2024 pour compléter ses politiques publiques : partenariat avec des Fédérations sportives, fonds de dotations « Impact 2024 », visites du Centre Aquatique Olympique et de la Zone d'Aménagement Concerté Saulnier.

2- Débat d'orientations budgétaires pour 2023

Une volonté affirmée en faveur du rééquilibrage territorial, avec une prise en compte des enjeux de la transition écologique

Le débat d'orientations budgétaires pour 2023, s'est tenu de manière constructive à partir d'une présentation de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et d'Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, et en lien avec les travaux de la commission des finances présidée par Gilles CARREZ. Il est notamment prévu de créer la foncière commerciale métropolitaine, et les fonds de dotation « Energie » et « Biodiversité ».

3- 2^{ème} appel à projets « restauration collective bio et locale »

Sur présentation de Djénéba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, au Circuits courts et aux Modes de Consommation, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé à l'unanimité le lancement de la 2^{ème} édition de l'appel à projets « Restauration collective bio et locale », en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France (GAB IDF). A noter : la précédente édition a permis à 6 communes (Bagneux, Chaville, Malakoff, Orly, Rueil-Malmaison et Orly) et 3 syndicats de restauration collective (SIDORESTO, SYREC et SIRESCO) bénéficient de l'ingénierie du Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France 2021-2024 pour enclencher une démarche de restauration bio et locale.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr



4- Innover dans la ville : un programme dédié à l'aménagement de lieux de vie (« tiers-lieux »)

Sur présentation de Geoffroy BOULARD, Vice-président délégué à la communication et à l'innovation numérique, et de Laurent RUSSIER, Conseiller métropolitain délégué au développement des Tiers-Lieux, la création d'un « Programme métropolitain de développement des tiers-lieux », s'inscrivant dans la Stratégie métropolitaine en faveur de l'innovation, est adoptée à l'unanimité. L'essor des tiers-lieux dans la Métropole est un enjeu fort afin d'accompagner les mutations des modes et espaces de travail et de production dans l'aire métropolitaine, en permettant l'accroissement de la production de proximité, le développement de la mixité fonctionnelle du foncier et la réduction des mobilités et migrations pendulaires.

5- Rééquilibrage territorial : 13 millions d'euros pour requalifier la Porte de la Chapelle

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté à l'unanimité l'attribution de subventions à la Ville de Paris pour la requalification de la Porte de la Chapelle, proposée par Hervé GICQUEL, Conseiller métropolitain délégué aux Infrastructures, aux Equipements structurants, à l'Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines, Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations Douces et Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des Pistes Cyclables, au titre du fonds métropolitain équipements structurants et du plan vélo métropolitain.

La Métropole du Grand Paris apportera son soutien à hauteur de 13 millions d'euros représentant 25 % du coût total à ce projet d'intérêt métropolitain. En tant qu'équipement structurant, ce projet s'attache à résorber les fractures urbaines et à lutter contre les îlots de chaleur urbains par la création d'un urbanisme favorable à la santé. Cette requalification lourde et structurante prévoit une végétalisation généreuse des espaces publics et une accessibilité améliorée des bus entre Paris et la commune de Saint-Denis. A ce jour, les cheminements piétons et les pistes cyclables ne sont pas sécurisés et peu lisibles, dans un secteur qui a accueilli de nouveaux aménagements depuis presque dix ans (tramway, gare Rosa Parks, quartier mixte). **La création de voies cyclables (notamment tronçon de la ligne 3 du Plan Vélo Métropolitain) et l'amélioration des connexions permettront ainsi dans ce secteur le développement de mobilités actives entre Paris et Saint-Denis.** Démarrage des travaux pour début 2023 et finalisation avant les Jeux de Paris 2024.

6- Axe Seine : 9 nouveaux entrants

Suite à l'approbation le 15 février 2022 de la convention statutaire de l'Entente Axe Seine et à l'installation de la première conférence de l'Entente le 6 décembre 2022, le Conseil de la Métropole du Grand Paris et les membres fondateurs ont approuvé l'adhésion de 9 nouveaux établissements publics de coopération intercommunale, sur proposition de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales : Communauté d'agglomération Val Parisis, Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Communauté de communes Les Portes de l'Île de France, Communauté d'agglomération Seine Eure, Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, Communauté de communes de Roumois Seine, Communauté de communes de Pont-Audemer – Val de Risle, Communauté d'agglomération de Caux Seine, Communauté de communes du Pays Honfleur-Beuzeville.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr